

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 22 NOVEMBRE 2021, À 19 H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h02 sont présents mesdames les conseillères Marie-Christine Moore et Natacha Thibault ainsi que messieurs les conseillers Mathieu Chapdelaine, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Sont également présentes la directrice générale, madame Christine Ménard, urb., et la greffière, Me Julie Waite.

---

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 22 novembre 2021 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2021-11-328**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En ajoutant, à la demande de madame la conseillère Natacha Thibault, le point 13.1 - Appui au Centre des femmes l'Essentielle et la Table de concertation Richelieu-Yamaska – Campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes

En ajoutant, à la demande de madame la mairesse Mélanie Villeneuve, le point 13.2 - La Maison Victor-Gadbois – Collecte de fonds – Participation d'un membre du conseil municipal

En ajoutant, à la demande de monsieur le conseiller Jacques Portelance, le point 13.3 - Comité du patrimoine de la Ville – Création et nomination de membres

**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2021
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 octobre 2021
  - 3.3 Dépôt du compte-rendu de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement tenue le 15 septembre 2021
  - 3.4 Dépôt du compte-rendu de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement tenue le 12 octobre 2021

4. Avis de motion

- 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 469-3 décrétant la tarification de l'année 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park
- 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 469-3 décrétant la tarification de l'année 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park

5. Règlementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 336-21 abrogeant le Règlement numéro 336-20 modifiant le Règlement de nuisances numéro 336-1 concernant les feux extérieurs

6. Administration générale

- 6.1 Règlement décrétant une dépense de 10 998 000\$ et un emprunt de 10 998 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, d'acquisition d'ameublement, de travaux connexes de même que le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la construction de la caserne 21
- 6.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022
- 6.3 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités, commissions et organismes
- 6.4 Chaîne de télévision communautaire sur le territoire (CRTC-TV9)
- 6.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal
- 6.6 Nomination du maire suppléant pour la période du 23 novembre 2021 au 21 mars 2022
- 6.7 Adoption de la Politique de reconnaissance des employés de la Ville d'Otterburn Park
- 6.8 Embauche d'une directrice du Service des finances et trésorière de la Ville – Autorisation de signature
- 6.9 Autorisation de signature à la directrice du Service des finances et trésorière de la Ville
- 6.10 Nomination de madame Sheina Fortin-Larouche, CPA, à titre de responsable des services électroniques de la Ville d'Otterburn Park
- 6.11 Abolition du poste attachée d'administration à la direction générale, au greffe et à la mairie et création du poste de directrice adjointe aux communications
- 6.12 Embauche d'une directrice adjointe au Service des communications de la Ville
- 6.13 Union des municipalités du Québec – Formation pour les nouveaux élus – Participation et inscription des membres du conseil municipal

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 28 septembre au 15 novembre 2021
- 7.2 Dépôt du rapport budgétaire périodique - complet
- 7.3 Paiement de l'allocation de départ des élus sortants – Autorisation
- 7.4 Radiation de deux factures

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Caractérisation et plan de contrôle de l'herbe à poux et autres plantes allergènes
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 414, rue François
- 8.3 Projet de plan d'action et de transfert des connaissances pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes

9. Travaux publics

- 9.1 Marquage et lignage des réseaux routiers et cyclables – Contrat octroyé à Lignes Maska – Ajustement de prix (TP-2021-03-APP)
- 9.2 Service des travaux publics – Saison 2021-2022– Embauche d'employés saisonniers aux patinoires et approbation de l'échelle salariale
- 9.3 Modification à la convention collective des employés cols bleus – Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) – Autorisation de signature
- 9.4 Embauche d'un col bleu - Service des travaux publics de la Ville

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 10.2 Adhésion de la Ville – Espace MUNI

11. Environnement

- 11.1 Appui de la Ville au projet de caractérisation et d'intervention dans les milieux naturels en bordure de la rivière Richelieu - Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

- 14. Deuxième période de questions

- 15. Levée de la séance

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne a transmis à la Ville, par courriel, dans le délai requis, les questions suivantes :

**Monsieur Martin Savaria**

**Feux extérieurs - Portée des  
changements du nouveau  
Règlement**

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame la mairesse Mélanie Villeneuve**

- Participation au comité plénier lundi 15 novembre 2021;
- Rencontres avec l'administration de la Ville afin de discuter de plusieurs dossiers, semaine du 15 novembre 2021;
- CA – Conseil des maires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 17 novembre 2021;
- CA – Régie intermunicipale des services incendies de la Vallée-du-Richelieu, le 18 novembre 2021;

**Madame Marie-Christine Moore**

- Participation au comité plénier du lundi 15 novembre 2021;
- Rencontre avec l'administration de la Ville afin de discuter du dossier du camp de jour de la Ville, le 22 novembre 2021.

**Madame Natacha Thibault**

- Participation à un webinaire offert par le collectif petite enfance, dans le cadre de la grande semaine des tout-petits. « Le bien-être des tout-petits du Québec : Où en sommes-nous? », le 15 novembre 2021

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS**

**RÉSOLUTION  
2021-11-329**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2021**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2021, tel que rédigé.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME TENUE LE 26 OCTOBRE 2021**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 octobre 2021.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE  
L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2021**

Est déposé le compte-rendu de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement tenue le 15 septembre 2021.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE  
L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 12 OCTOBRE 2021**

Est déposé le compte-rendu de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement tenue le 12 octobre 2021.

### AVIS DE MOTION

**RÉSOLUTION  
2021-11-330**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-3 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2022 POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, présente et dépose le projet de Règlement numéro 469-3 décrétant la tarification de l'année 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce projet de Règlement est de fixer les divers tarifs que les résidents et non-résidents doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la municipalité, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs, de culture et de communications.

**AVIS DE  
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 469-3 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2022 POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 469-3 décrétant la tarification de l'année 2022 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 11 novembre 2021.

### RÈGLEMENTATION

#### Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 336-21.*

**RÉSOLUTION  
2021-11-331**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-21 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 30 septembre 2021 et une copie du Règlement le 18 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 336-21, tel que rédigé.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION  
2021-11-332**

**APPROBATION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 10 998 000\$ ET UN EMPRUNT DE 10 998 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE, DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS COMPLÉMENTAIRES, D'ACQUISITION D'AMEUBLEMENT, DE TRAVAUX CONNEXES, DE MÊME QUE LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 21**

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu veut procéder à la construction d'une caserne incendie et couvrir les honoraires professionnels nécessaires à cette fin sur lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

**CONSIDÉRANT** que la Régie a adopté le 21 octobre 2021, le Règlement numéro 2021-018, soit le Règlement décrétant une dépense de 10 998 000\$ et un emprunt de 10 998 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, d'acquisition d'ameublement, de travaux connexes, de même que le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la construction de la caserne 21;

**CONSIDÉRANT** la réception dudit Règlement le 26 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce Règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie dudit Règlement, à défaut de quoi le Règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal approuve le Règlement numéro 2021-018 adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu le 21 octobre 2021, soit le Règlement décrétant une dépense de 10 998 000 \$ et un emprunt de 10 998 00 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, d'acquisition d'ameublement, de travaux connexes de même que le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la construction de la caserne 21;

**DE** transmettre la présente résolution à la Régie.

**RÉSOLUTION  
2021-11-333**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**

**CONSIDÉRANT** que les articles 318 et 319 de la Loi sur les cités et villes stipulent que le conseil municipal tient ses séances à l'endroit qu'il désigne et établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal tiendra, pour l'année 2022, ses séances ordinaires le troisième lundi de chaque mois à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, à l'exception des séances ordinaires des mois de janvier qui se tiendra le 4<sup>e</sup> lundi, d'avril qui se tiendra le 4<sup>e</sup> lundi, de juillet qui se tiendra le 2<sup>e</sup> lundi et d'août qui se tiendra le 4<sup>e</sup> lundi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal adopte le calendrier des séances ordinaires, tel que rédigé, et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2021-11-334**

**DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS,  
COMMISSIONS ET ORGANISMES**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent les mandats qui leur sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil municipal et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récit.

**RÉSOLUTION  
2021-11-335**

**CHAÎNE DE TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE (CRTC-TV9)**

**CONSIDÉRANT** qu'il serait indispensable que TVR9, le service télévisuel de la Vallée-du-Richelieu, puisse assurer un service de communication adapté répondant aux intérêts et aux besoins de toute la communauté du territoire, soit les 13 municipalités de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRCVR);

**CONSIDÉRANT** que TVR9 doit devenir ce support auprès de la MRCVR en appui au développement régional, en offrant le service et l'accès à toutes les municipalités de la MRCVR;

**CONSIDÉRANT** que TVR9 développe, pour la communauté, du contenu télévisuel pour enrichir la qualité de vie des citoyen(ne)s du territoire de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'avoir du contenu de qualité adapté aux différentes communautés canadiennes;

**CONSIDÉRANT** qu'il est difficile de développer des projets communs sans la collaboration des municipalités qui ne reçoivent pas le réseau TVR9;

**CONSIDÉRANT** que cinq des treize municipalités de la MRCVR, soit Carignan, Chambly, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, ne sont pas desservies via la chaîne TVR9;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park appuie la demande de la MRCVR auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin que le télédiffuseur autonome TVR9 puisse desservir l'ensemble du territoire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

**QUE** la Ville transmette une copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, aux députés provinciaux des circonscriptions de Borduas et de Chambly, messieurs Simon Jolin-Barette et Jean-François Roberge, ainsi qu'au député fédéral de la circonscription de Beloeil-Chambly, monsieur Yves-François Blanchet.

## DÉPÔT

### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (ci-après LERM), madame la mairesse, Mélanie Villeneuve, mesdames les conseillères Marie-Christine Moore et Natacha Thibault ainsi que messieurs les conseillers Mathieu Chapdelaine, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux et Jacques Portelance déposent à la présente séance, leur déclaration des intérêts pécuniaires et le conseil en prend acte.

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le Relevé de la greffière sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en identifiant que tous les membres du conseil précédemment mentionnés ont déposé devant le conseil, une déclaration visée à l'article 357 de la susdite loi.

## RÉSOLUTION 2021-11-336

### NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2021 AU 21 MARS 2022

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désigne pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge, et ce, en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) afin de représenter la Ville lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** monsieur Jacques Portelance, conseiller du district numéro 1, Au pied de la montagne, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park et membre substitut de la MRC pour la période du 23 novembre 2021 au 21 mars 2022;

**QUE** le maire suppléant soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires lorsque madame la mairesse est absente du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir.

## RÉSOLUTION 2021-11-337

### ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre d'une politique de reconnaissance des employés de la Ville d'Otterburn Park permettra notamment de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des employés par la reconnaissance des réalisations professionnelles et personnelles, de contribuer au maintien d'un bon climat dans l'organisation, de développer le sentiment d'appartenance des employés, de souligner les événements significatifs dans la vie du personnel et d'allouer un budget annuel à la mise en place d'activités officielles de reconnaissance envers les employés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite, pour la portion reconnaissance du personnel ayant cumulé un certain nombre d'années de service à la Ville, adhérer au programme APPLAUZ qui consiste en une plateforme virtuelle de cadeaux divisés en catégories selon le montant attribué par l'employeur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir, de la culture et des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine :



**QUE** le conseil adopte la politique de reconnaissance des employés de la Ville d'Otterburn Park et adhère au programme de reconnaissance APPLAUZ.

**RÉSOLUTION  
2021-11-338**

**EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de direction au Service des finances de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne :

**QUE** madame Sheina Fortin-Larouche, CPA, soit embauchée à compter du 13 décembre 2021 au poste de directrice du Service des finances et trésorière et que son traitement soit fixé conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre;

**QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la directrice générale et greffière adjointe soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec madame Fortin-Larouche conformément à ce qui précède.

**RÉSOLUTION  
2021-11-339**

**AUTORISATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que madame Sheina Fortin-Larouche, CPA, occupera le poste de directrice du Service des finances et trésorière de la Ville à compter du 13 décembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** madame Sheina Fortin-Larouche soit et est autorisée à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park à compter de la date de son entrée en poste, soit le 13 décembre 2021.

**RÉSOLUTION  
2021-11-340**

**NOMINATION DE MADAME SHEINA FORTIN-LAROUCHE, CPA, À TITRE DE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation datée du 10 novembre 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la Ville nomme, en remplacement du directeur du Service des finances et trésorier, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, madame Sheina Fortin-Larouche, responsable des services électroniques de la Ville d'Otterburn Park à compter du 13 décembre 2021, et ce, en sus de Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe;

**QU'**elle soit autorisée à gérer l'inscription de la Ville d'Otterburn Park à clicSEQUR Entreprises;

**QU'**elle soit autorisée à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville d'Otterburn Park ainsi qu'à d'autres entreprises une autorisation ou une procuration;

**QU'**elle soit autorisée de façon générale à faire tout ce qui est utile et nécessaire à ces fins.

**RÉSOLUTION  
2021-11-341**

**ABOLITION DU POSTE ATTACHÉ D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE, AU GREFFE ET À LA MAIRIE ET CRÉATION DU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la Ville abolisse en date du 28 novembre 2021, le poste d'attaché d'administration à la direction générale, au greffe et à la mairie et créer en date du 29 novembre 2021, le poste de directrice adjointe aux communications.

**RÉSOLUTION  
2021-11-342**

**EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** madame Chantal Malenfant, soit embauchée à compter du 29 novembre 2021 au poste de directrice adjointe aux communications et que son traitement et autres conditions soient fixés conformément à la recommandation précitée;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Admin-salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2021-11-343**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – FORMATION POUR LES NOUVEAUX ÉLUS – PARTICIPATION ET INSCRIPTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec a lancé une invitation aux nouveaux élus à participer à une formation portant sur la municipalité et son environnement, les finances, le mandat de l' élu(e), les valeurs éthiques et le cadre déontologique, les décisions de l' élu(e) et la communication;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville autorise chacun des membres du conseil municipal à s'inscrire et participer à ces formations qui se tiendront en classe virtuelle et autoformation au courant des mois de novembre et décembre 2021 ainsi qu'en janvier 2022;

**QUE** les frais d'inscription de 300 \$, plus les taxes applicables, par participant soient payés par la Ville;

**QUE** toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-160-00-454 Conseil – formation.

**FINANCES**

**RÉSOLUTION  
2021-11-344**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 28 SEPTEMBRE AU 15  
NOVEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier soumet le registre des déboursés à l’approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine :

**D’APPROUVER** les déboursés pour la période du 28 septembre au 15 novembre 2021, tels que ci-après :

**Déboursés déjà versés:**

Chèques nos 20089 à 20177	44 373,49 \$
Liste des dépôts directs nos 502791 à 502895	227 675,85 \$
Liste des prélèvements nos 6032 à 6110	85 239,48 \$
Paies	342 533,51 \$

**Déboursés à venir:**

Chèques nos 20178 à 20199	151 631,68 \$
Liste des dépôts directs nos 502896 à 502973	379 707,28 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS** **1 231 161,29 \$**

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PÉRIODIQUE - COMPLET**

Le directeur du Service des finances et trésorier, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA, dépose le rapport budgétaire périodique complet en date du 31 octobre 2021, tel qu’il l’a dressé.

**RÉSOLUTION  
2021-11-345**

**PAIEMENT DE L’ALLOCATION DE DÉPART DES ÉLUS SORTANTS – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que les articles 30.1 et suivants de la Loi sur le traitement des élus municipaux fixent les conditions de l’allocation de départ aux élus;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation datée du 10 novembre 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn :

**QUE** la Ville autorise le paiement d’une allocation de départ aux cinq élus sortants soit messieurs Denis Parent, Louis Côté, Jean-Marc Fortin, Alexandre Dubé-Poirier et Mario Borduas, pour un total de 16 433 \$, et ce en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux;

**QUE** la Ville autorise le transfert de crédits budgétaires comme suit :

Montant des crédits transférés : 16 500 \$  
Source des crédits : 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil  
Destination des crédits : 02-110-00-131 Rémunération élus

**RÉSOLUTION  
2021-11-346**

**RADIATION DE DEUX FACTURES**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2016, la Ville a transmis deux factures au Club de compétition de natation d'Otterburn Park pour une quote-part de la prime d'assurances qui couvrait les OBNL œuvrant sur le territoire de la Ville et qu'à ce jour, ces factures demeurent impayées;

**CONSIDÉRANT** qu'il est improbable de recouvrer les sommes réclamées sur les deux factures;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** la Ville autorise la radiation des factures 16095 du 21 septembre 2016 au montant de 332,37 \$ et 16112 du 21 novembre 2016 au montant de 403,70 \$ des comptes à recevoir de la Ville;

**QUE** la Ville impute les montants ainsi radiés au poste 02-130-00-940 - Mauvaises créances.

**DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**RÉSOLUTION  
2021-11-347**

**CARACTÉRISATION ET PLAN DE CONTRÔLE DE L'HERBE À POUX ET AUTRES PLANTES ALLERGÈNES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite offrir à ses citoyens un milieu de vie sain et en harmonie avec la nature;

**CONSIDÉRANT** que les pollens de certaines espèces d'arbres, de graminées ou de mauvaises herbes se propagent dans l'air sous la forme d'une fine poussière et sont les principaux responsables de la rhinite allergique saisonnière;

**CONSIDÉRANT** que l'herbe à poux constitue la plus importante cause de rhinite allergique saisonnière dans tout le nord-est de l'Amérique du Nord ;

**CONSIDÉRANT** que les plantes allergènes ne peuvent évidemment pas toutes être éradiquées, mais leur contrôle est toutefois essentiel dans certaines zones, notamment celles où la population est concentrée;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun inventaire ou caractérisation d'herbe à poux et de plantes allergènes n'a encore été fait sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite se doter d'un plan de contrôle des pollens allergènes pour encadrer la planification et l'application des mesures de contrôle tout en favorisant son intégration dans les pratiques courantes d'entretien des municipalités;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif de l'environnement formulée dans le compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 12 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 novembre 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par, monsieur le conseiller Jacques Portelance appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux ;

**QUE** le conseil municipal appui et autorise la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation de l'herbe à poux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

**QUE** soit réalisé un plan de contrôle de l'herbe à poux et des autres plantes allergènes à l'échelle du territoire de la Ville;

**QUE** soient réalisées des actions pour informer et éduquer l'ensemble de la population à reconnaître l'herbe à poux et leur transmettre de l'information et des solutions pour contrôler l'herbe à poux;

**QU'**une demande de financement soit déposée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de l'appel de projets pour la mise en place de plans de contrôle des pollens allergènes découlant de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes;

**QUE** la Ville collabore avec le Centre de la Nature du Mont-Saint-Hilaire pour remplir les demandes de financement;

**QUE** la Ville mandate le Centre de la Nature du Mont-Saint-Hilaire pour réaliser le projet si le financement est accepté;

**QUE** la Ville autorise la directrice du Service de l'urbanisme à signer les demandes de financement, les conventions et tout autre document requis à cette fin.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse fait lecture, le cas échéant, des commentaires reçus des personnes intéressées, le tout conformément aux dispositions concernant la consultation écrite prévues aux arrêtés ministériels pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2) et invite aussi les personnes présentes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2021-11-348**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 414, RUE FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à rendre réputé conforme une marge de recul latérale droite de 2,01 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal, alors que l'article 63 ainsi que la grille des spécifications de la zone H-72 du Règlement de zonage numéro 431 exigent une marge latérale minimale de 4,50 mètres d'un côté et de 1,95 mètre de l'autre;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au plan projet d'implantation, réalisé par monsieur François Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 2021 sous le numéro 5472 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que pour accorder une dérogation mineure, l'application du Règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2021-00047-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 octobre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault ;

**QUE** le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée, puisque le projet est sensiblement le même que celui présenté dernièrement et que cela créerait un précédent dans le cadre de futures demandes de dérogation similaires.

**RÉSOLUTION  
2021-11-349**

**PROJET DE PLAN D'ACTION ET DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite offrir à ses citoyens un milieu de vie sain en harmonie avec la nature;

**CONSIDÉRANT** que les plantes exotiques envahissantes représentent l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun inventaire ou caractérisation de plantes exotiques envahissantes n'a encore été fait sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la problématique des plantes exotiques envahissantes est peu connue des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park souhaite s'engager dans un programme de lutte contre les plantes exotiques envahissantes à l'instar de la municipalité voisine qui a débuté un projet similaire et qui permettrait ainsi de lutter à plus grande échelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 9 novembre 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne ;

**QUE** la Ville appuie et autorise la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

**QUE** soit réalisé un plan d'action en vue de programmer une lutte efficace à l'échelle du territoire de la Ville;

**QUE** soient réalisées des actions de transfert de connaissances aux citoyens afin de mieux les informer de la problématique des plantes exotiques envahissantes et des interventions de lutte adéquate;

**QUE** soit déposée une demande de financement auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes pour le volet de caractérisation du territoire;

**QUE** soit déposée une deuxième demande de financement auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes pour le volet transfert de connaissances auprès des citoyens;

**QUE** la Ville collabore avec le Centre de la Nature du Mont-Saint-Hilaire pour remplir les demandes de financement;

**QUE** la Ville mandate le Centre de la Nature du Mont-Saint-Hilaire pour réaliser les deux volets du projet si le financement est accepté;

**QUE** la Ville autorise la directrice du service de l'urbanisme à signer les demandes de financement, les conventions et tout autre document requis à cette fin.

**TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION  
2021-11-350**

**MARQUAGE ET LIGNAGE DES RÉSEAUX ROUTIERS ET CYCLABLES – CONTRAT OCTROYÉ À LIGNES MASKA – AJUSTEMENT DE PRIX (TP-2021-03-APP)**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour le marquage et lignage des réseaux routiers et cyclables pour les saisons 2021, 2022 et 2023 et deux (2) années supplémentaires optionnelles;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, la seule soumission qui a été reçue est celle de l'entreprise Lignes Maska au montant de 40 971,72 \$, taxes applicables incluses;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, le conseil municipal a octroyé le contrat à cette entreprise;

**CONSIDÉRANT** que depuis, l'entreprise Lignes Maska a demandé à la Ville un ajustement de prix pour la réalisation de ce contrat de marquage et lignage des réseaux routiers et cyclables (trois sections) notamment à la suite d'une importante augmentation des coûts de la peinture et des matières;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville accepte l'augmentation de 20 % du prix du contrat initial demandé par l'entreprise Lignes Maska dans le cadre du contrat de marquage et lignage des réseaux routiers et cyclables (sur trois sections) pour les années 2022 et 2023;

**QUE** la Ville confirme à l'entreprise Lignes Maska qu'elle n'exercera pas l'option de reconduction des années 2024 et 2025;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense annuelle de 49 167 \$, taxes applicables incluses, soient puisés à même le poste budgétaire 02-355-00-690 Lignage (budget 2022).

**RÉSOLUTION  
2021-11-351**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2021-2022– EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SAISONNIERS AUX PATINOIRES ET APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des employés temporaires affectés aux patinoires pour la saison hivernale 2021 et 2022 et de majorer le salaire horaire de ces postes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** la Ville engage les employés temporaires suivants, soit :

<b>Noms</b>	<b>Poste</b>	<b>Ancienneté</b>
Antoine Martin	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 5
Marc-Antoine Brodeur	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 5
Stélio Ndjobo	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 5
Charles Rivard	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 3
Laurie-Anne Boies	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 4
Renaud Carpentier	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 3
Jean-Frédéric Sylvestre	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 2
Pierre-Olivier Barbeau	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 2
Claudiel Klein	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 1
Léopold Poupart	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 1
Thomas Fontaine	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 1
Jérémie Trudeau	Employé étudiant aux patinoires	Échelon 1
Jacob Mongrain	Préposé aux patinoires	Échelon 1
Pierre Chicoine	Préposé aux patinoires	Échelon 1

**QUE** la Ville approuve l'échelle salariale des postes d'employé étudiant aux patinoires et préposé aux patinoires;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-701-30-141 Patinoires extérieures – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2021-11-352**

**MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS –  
ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES  
UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501) – AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) consentent à modifier la convention collective des employés cols bleus;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a créé, par l'adoption de la résolution 2020-04-134 à la séance ordinaire tenue le 20 avril 2020, le poste de mécanicien à temps plein et à statut permanent au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer les conditions de travail relatives à ce poste et de modifier le contenu de la lettre d'entente 2020-02 adoptée le 20 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** que les parties reconnaissent l'importance et l'obligation de signer une telle entente pour modifier ladite convention collective;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation datée du 11 novembre 2021 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :



**QUE** la Ville et le Syndicat consentent à modifier la convention collective telle que mentionnée précédemment et conformément à la lettre d'entente intervenue entre les parties le 11 novembre 2021 en remplacement de la lettre d'entente adoptée le 20 avril 2020;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente donnant effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2021-11-353**

**EMBAUCHE D'UN COL BLEU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher une ressource à titre de personne salariée permanente pour occuper le poste de col bleu au Service des travaux publics de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 novembre 2021;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** monsieur Mathieu Leduc-Racine soit embauché à compter du 8 novembre 2021 au poste de col bleu au Service des travaux publics de la Ville;

**QUE** cette embauche soit et est assujettie notamment aux conditions plus amplement décrites à la fiche ci-haut mentionnée;

**QUE** monsieur Leduc-Racine bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même les divers postes de rémunération du Service des travaux publics.

**FAMILLE, CULTURE ET LOISIR**

**RÉSOLUTION  
2021-11-354**

**ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

**CONSIDÉRANT** que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**RÉSOLUTION  
2021-11-355**

**ADHÉSION DE LA VILLE – ESPACE MUNI**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de devenir membre de l'organisme Espace MUNI;

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion permettra notamment à la Ville d'être représentée et appuyée dans les enjeux en matière de développement des communautés, de santé globale et de qualité de vie;

**CONSIDÉRANT** que la Ville confirme à l'organisme Espace MUNI qu'elle respecte les critères d'adhésion;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la Ville verse un montant de 160 \$ à l'organisme Espace MUNI afin de couvrir les frais d'adhésion annuelle;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-494 Conseil - cotisation.

**ENVIRONNEMENT**

**RÉSOLUTION  
2021-11-356**

**APPUI DE LA VILLE AU PROJET DE CARACTÉRISATION ET D'INTERVENTION DANS LES MILIEUX NATURELS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE RICHELIEU - CENTRE DE LA NATURE DU MONT-SAINT-HILAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite appuyer le Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire dans le cadre du projet « Caractérisation et intervention dans les milieux naturels en bordure de la rivière Richelieu »;

**CONSIDÉRANT** qu'en tant que ville riveraine siégeant dans la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire, la Ville constate l'importance de protéger ce cours d'eau, emblème incontestable de la région, la rivière Richelieu représente

un élément d'attractivité pour les municipalités qui la bordent. Sa préservation représente donc un impératif et elle relève de la compétence de tout un chacun;

**CONSIDÉRANT** que le projet proposé par ledit centre permettra une meilleure planification des stratégies déployées dans le futur, pour la protection de cette entité. Il permettra également d'identifier un potentiel d'accès à la rivière pour les citoyens de la Ville, de sensibiliser les propriétaires riverains, en plus de mener une intervention de restauration d'un milieu naturel;

**CONSIDÉRANT** que ce projet pourrait notamment permettre de favoriser le rétablissement de populations en péril, tel que le chevalier cuivré, une espèce qu'on ne retrouve nulle part ailleurs et promouvoir l'usage durable et consciencieux de ce cours d'eau iconique du territoire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** la Ville appuie le Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire dans le cadre de son projet « Caractérisation et intervention dans les milieux naturels en bordure de la rivière Richelieu » puisque celui-ci vise la protection des habitats riverains de la rivière Richelieu.

#### **SÉCURITÉ AUX CITOYENS**

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

**RÉSOLUTION  
2021-11-357**

**APPUI AU CENTRE DES FEMMES L'ESSENTIELLE ET LA TABLE DE CONCERTATION  
RICHELIEU-YAMASKA – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE 12 JOURS D' ACTIONS  
POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES**

**CONSIDÉRANT** qu'en 1991, le parlement du Canada a établi la date du 6 décembre afin de souligner le terrible drame de l'école Polytechnique de Montréal en 1989 où quatorze jeunes femmes ont été victimes de la haine envers les femmes;

**CONSIDÉRANT** qu'en plus de commémorer cet événement tragique, le 6 décembre offre l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence dans notre société. Que l'on parle de la difficulté des hommes, femmes et enfants, nous devons comme individu et comme collectivité concevoir que la violence est une réalité quotidienne de notre société afin d'envisager des mesures concrètes et d'éliminer toute forme de violence;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite appuyer la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions, du 25 novembre au 6 décembre 2021, pour l'élimination de la violence envers les femmes et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de :

- Hisser un drapeau blanc à l'extérieur de l'hôtel de ville à compter du 25 novembre, et ce jusqu'au 6 décembre 2021.
- Porter le macaron du ruban blanc au sein de l'hôtel de ville, autant la mairesse, les conseillères et conseillers municipaux que les employé.es et de le rendre disponible aux citoyennes et citoyens, si une distribution qui respecte les consignes sanitaires est possible.
- Diffuser l'information de la campagne et des ressources dans nos réseaux;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** la Ville appuie la campagne de sensibilisation de 12 jours d'actions, du 25 novembre au 6 décembre 2021, pour l'élimination de la violence envers les femmes et conséquemment, en signe de solidarité envers cette cause, de poser les actions précitées;

**QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée au Centre des femmes l'Essentielle et à la Table de concertation Richelieu-Yamaska.

**RÉSOLUTION  
2021-11-358**

**LA MAISON VICTOR-GADBOIS – COLLECTE DE FONDS – PARTICIPATION D'UN MEMBRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que la Maison Victor-Gadbois offre gratuitement des soins palliatifs spécialisés à des personnes atteintes de cancer en phase terminale;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme tiendra une collecte de fonds virtuelle le 27 novembre 2021 ainsi qu'une soirée spectacle;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par le conseil municipal qu'un membre du conseil participe à cette collecte de fonds ainsi qu'au spectacle;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** la Ville achète à la Maison Victor-Gadbois, un billet au coût de 150 \$ pour la participation de monsieur Jacques Portelance, conseiller municipal, à cette soirée de collecte de fonds ainsi qu'au spectacle qui se tiendra virtuellement le 27 novembre 2021;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-690 – Aide financière.

**RÉSOLUTION  
2021-11-359**

**COMITÉ DU PATRIMOINE DE LA VILLE – CRÉATION ET NOMINATION DE MEMBRES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a décidé de créer le comité du patrimoine;

**CONSIDÉRANT** que le comité est chargé de formuler des recommandations au conseil municipal concernant toutes actions ou positions à prendre en matière de patrimoine;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de ce comité sera, entre autres, de doter la ville d'une vision globale et durable en matière de valorisation et de protection du patrimoine, par laquelle une politique du patrimoine doit être élaborée ainsi qu'un plan d'action;

**CONSIDÉRANT** que le comité sera sous la responsabilité de Monsieur Marc Girard Alleyn et Jacques Portelance, conseillers municipaux;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal créer le comité du patrimoine de la Ville et nomme, monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, président du comité et monsieur le conseiller Jacques Portelance, vice-président du comité.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes de 20h52 à 21h05 :

**Monsieur Daniel St-Pierre**

**Maison des jeunes / utilisation de la  
salle avant du Centre Marcel-Lacoste**

**Service incendie / augmentation du  
bassin de la population**

**Madame Louise Richard**

**Protection des Bosquets à la MRC de La  
Vallée-du-Richelieu / Ville**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2021-11-360**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc-Girard Allyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h05.

---

Mélanie Villeneuve  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**